

## PAIEMENTS ÉTALÉS SUR 4 VERSEMENTS

- 1<sup>er</sup> versement : **11 mars 2020** de 8 h 30 à 19 h
- 2<sup>e</sup> versement : **13 mai 2020** de 8 h 30 à 19 h
- 3<sup>e</sup> versement : **15 juillet 2020** de 8 h 30 à 19 h
- 4<sup>e</sup> versement : **7 octobre 2020** de 8 h 30 à 19 h

## MODALITÉS DE PAIEMENT

1. **Par Internet ou en succursale**, sur le site Internet de votre institution financière.
2. **Par la poste ou déposé dans la boîte aux lettres située à l'extérieur de l'hôtel de ville**, par chèque libellé à l'ordre de la Ville de Lorraine, accompagné du talon de remise.
3. **À la réception de l'hôtel de ville**, par carte débit INTERAC, chèque ou argent comptant.

## PAIEMENTS POSTDATÉS

Saviez-vous que vous pouvez programmer les paiements directement sur le site Internet de votre institution financière pour vous assurer de ne manquer aucune échéance ?

## CONFIDENTIALITÉ DU SOLDE À PAYER

Le solde à payer au compte est confidentiel, c'est pourquoi il n'apparaît pas sur la version en ligne. Notez que les employés de la Ville ne peuvent vous renseigner à ce sujet par téléphone puisqu'ils ne sont pas en mesure de valider votre identité.

Des états de compte sont postés après le premier et le troisième versement uniquement lorsqu'un compte affiche un solde impayé.

## TAXES SCOLAIRES

Le compte de taxes scolaires est produit et envoyé par les commissions scolaires qui desservent notre territoire.

## RAPPELS IMPORTANTS

- Pour un paiement par Internet, le numéro de référence à 18 chiffres (numéro de matricule) à utiliser est inscrit à droite du numéro S.I.P.C sur les talons de remise.
- L'encaissement de votre chèque tiendra lieu de reçu. Veuillez noter qu'aucun reçu ne sera posté.
- Il est de votre responsabilité de transmettre une copie de votre état de compte à votre créancier hypothécaire.
- Dans le cas d'un chèque retourné par une institution financière, des frais de 25 \$ seront réclamés au contribuable par la Ville.
- La date d'encaissement est établie en fonction de la réception des paiements à l'hôtel de ville durant les heures et les jours d'ouverture. Pour les autres types de paiements, tels que ceux effectués par Internet ou au guichet automatique, et ce, de façon non limitative, la date de paiement correspondra à celle où les sommes seront déposées au compte bancaire de la Ville.
- Pour tout retard de paiement, des frais annuels de 13 %, calculés quotidiennement, sont ajoutés au solde. Une pénalité de 0,5 % s'ajoute mensuellement jusqu'à un maximum de 5 % par année.



Ville de LORRAINE

### Hôtel de ville

33, boulevard De Gaulle  
Lorraine (Québec) J6Z 3W9  
Téléphone : 450 621-8550  
[www.ville.lorraine.qc.ca](http://www.ville.lorraine.qc.ca)

### Heures d'ouverture

Du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 17 h  
Vendredi de 8 h 15 à 12 h

EXPLICATION  
DU COMPTE  
DE TAXES  
MUNICIPALES

2020



Ville de LORRAINE

## MOT DU MAIRE

Chère Lorraine,  
Cher Lorrain,

Fidèle à son engagement, le conseil municipal limite la hausse du taux de taxes combiné à 1,9 %, un taux inférieur à l'inflation. Le budget équilibré 2020, en hausse de 3,6 % par rapport à 2019, totalisera 16 643 630 \$ et prévoit des investissements d'environ 7 M \$. L'année sera riche en projets porteurs pour notre communauté !

Au chapitre de la tarification des services, soulignons quelques variations : le tarif des mètres cubes d'eau potable excédentaires consommés sera arrimé à celui de Rosemère, qui nous alimente en eau potable; l'augmentation du coût du contrat de gestion des matières résiduelles engendrera une hausse de 15 \$ par habitation, tandis que la tarification incitative vous permettra de réaliser des économies sur le compte de 2021 en modifiant vos habitudes de tri.

Les membres du conseil municipal continueront de travailler avec vous avec vision, dynamisme et rigueur pour une ville à votre image !

  
Votre maire  
**JEAN COMTOIS**





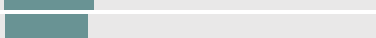
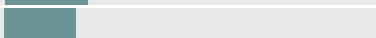
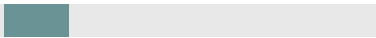
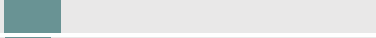
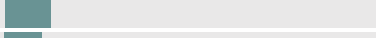



## TARIFICATION INCITATIVE

L'année 2020 est une année de transition vers la tarification incitative. Pendant que notre système de collectes intelligentes enregistrera une première année de données de levées du bac gris, le mode de tarification des matières résiduelles restera fixe, comme les années précédentes.

Ce n'est qu'en 2021 que vous verrez l'effet de la tarification incitative sur votre compte de taxes, qui reflétera l'utilisation du bac gris en 2020.

## DÉPENSES PRÉVUES RÉPARTIES PAR SERVICE

Voirie, eau potable, matières résiduelles, égouts et épuration	4 000 487 \$	24,04 %	
Sécurité publique	3 169 004 \$	19,04 %	
Loisirs et culture	2 179 503 \$	13,10 %	
Frais de financement (capital et intérêts)	2 032 900 \$	12,21 %	
Gestion financière et autres	1 398 179 \$	8,40 %	
Parcs, espaces verts et horticulture	894 555 \$	5,42 %	
Aménagement du territoire, urbanisme, développement durable et environnement	808 072 \$	4,86 %	
Transport collectif	551 500 \$	3,31 %	
Conseil municipal	489 615 \$	2,94 %	
Direction générale	443 788 \$	2,67 %	
Communications	396 038 \$	2,38 %	
Greffe	279 989 \$	1,68 %	

Pour plus d'information sur les prévisions budgétaires 2020, visitez le [www.ville.lorraine.qc.ca/regard-sur-notre-ville/administration-municipale/budget-et-rapports-financiers](http://www.ville.lorraine.qc.ca/regard-sur-notre-ville/administration-municipale/budget-et-rapports-financiers).

## TAUX DE TAXES

### TAXES FONCIÈRES

(taux par tranche de 100 \$ d'évaluation)

Taux de base	0,6673 \$
Taxe spéciale - Dette à l'ensemble	0,1109 \$
Taxe spéciale - Transport en commun	0,0391 \$
Terrains vagues desservis	1,3347 \$
Immeubles non résidentiels	2,3924 \$

### TARIFICATION DES SERVICES

Assainissement des eaux	215 \$
Matières résiduelles	240 \$
Forêt du Grand Coteau	39 \$
Eau potable - Montant de base	150 \$
Assainissement des eaux - Commercial	0,3359 \$/m <sup>3</sup>
Matières résiduelles - Condos (autres que déchets domestiques)	40 \$

### TAUX POUR UTILISATION EXCÉDENTAIRE D'EAU POTABLE EN 2020

(taux par mètre cube)

Excédent de 150 à 225 m <sup>3</sup>	0,2934 \$
Plus de 225 m <sup>3</sup>	1,1487 \$